Zeitschrift: Revue internationale de théologie = Internationale theologische Zeitschrift = International theological review

Band: 16 (1908)

Heft: 62

Artikel: La théologie d'Optat de Milève d'après son "De Schismate Donatistarum" : vers 868

Autor: Michaud, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-403701

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA THÉOLOGIE D'OPTAT DE MILÈVE

d'après son « De Schismate Donatistarum » [1]

(vers 363).

Cécilien de Carthage ayant été consacré évêque de cette ville par Félix d'Aptunge, qui avait livré, disaient ses adversaires, les vases de l'Eglise et les Livres saints pendant la persécution, des chrétiens prétendant que les sacrements conférés par les pécheurs et par les hérétiques ne sont pas valides, se séparèrent de sa communion et reconnurent pour évêque d'abord Majorin, puis Donat, successeur de ce dernier. De là leur nom de *Donatistes*. Cette scission occasionna de grands troubles dans l'Eglise d'Afrique, et même des violences [2]. St. Optat et St. Augustin écrivirent contre eux.

Les sept livres d'Optat à Parménien sont intéressants et importants pour l'histoire de la théologie, en ce qu'ils contiennent une doctrine sacramentaire et une doctrine ecclésiologique trop oubliées de nos jours.

La doctrine *sacramentaire* condamne la rebaptisation, d'abord parce que c'est J.-C. même qui est le ministre du baptême et de tous les sacrements, et que c'est lui, et non l'eau, qui donne la grâce; ensuite parce que le Christ a dit que le baptême ne doit être conféré qu'une fois. De même qu'il n'y a eu qu'un déluge, ainsi n'y a-t-il qu'un baptême. Une fois incorporé au Christ par le baptême, le chrétien lui reste incorporé à jamais; s'il pèche, l'incorporation persévère;

---

[1]) *Delibatio Africanæ Historiæ ecclesiasticæ sive Optati Milevitani libri VII ad Parmenianum de Schismate Donatistarum.* — Victoris Uticensis libri III de Persecutione Vandalica in Africa. — Cum annotationibus ex Fr. Balduini I. C. commentariis rerum ecclesiasticarum. Parisiis, 1569, in-18. — Balduin, dans sa lettre dédicatoire à Gaspar Barchinus, juge à Milan, dit qu'Optat a affirmé avoir écrit ses livres vers *(circa)* l'an 363.

[2]) Voir l'histoire des circoncellions.

il doit se guérir par la prière et par la pénitence, mais non être rebaptisé.

La doctrine *ecclésiologique* condamne le schisme et maintient l'unité de l'Eglise. Les Africains étant en Occident et le siège apostolique de l'Occident étant celui de Rome, il faut donc être en communion avec Rome; mais être en communion avec ce siège, ce n'est pas lui être soumis. Une saine interprétation du texte des clefs montre qu'il n'y a pas, dans l'Eglise, de pape autoritaire.

Tel est, au fond, le résumé de la pensée d'Optat. Au lieu de citer, d'une part, les textes de l'auteur relatifs au baptême, et d'autre part ceux qui touchent à l'unité de l'Eglise et à la papauté romaine, je suivrai l'auteur pas à pas. L'ordre de son exposé, bien que non rigoureux, disons même décousu, sera le mien. Mon étude paraîtra ainsi moins personnelle, ce qui sera un avantage. Le lecteur, s'il ne perd pas de vue les deux points en question, n'en sera nullement incommodé.

Optat parle plusieurs fois de son plan. Au L. Ier, il montre quels furent les traditeurs et quelle l'origine du schisme. Au second, il enseigne que l'Eglise est une: *una sponsa Christi.* Au commencement du IIIe, il s'exprime ainsi: « Satis, ut arbitror, in secundo libello de Ecclesia quæ sponsa est Christi, et de ejus dotibus et de hæreditate diximus Salvatoris. Consequens est, primo schismaticorum errores ostendere. Deinde, quæ fuerit causa, ut unitas fieret. Tertio, quæ fuerit, ut miles mitteretur armatus. » Ce sont les Donatistes qui ont été cause que l'armée a dû intervenir.

Dans le L. IV, Optat montre aux Donatistes que ce qu'ils ont dit de l'huile et du sacrifice des pécheurs se rapporte plutôt à eux-mêmes (ad vos potius pertinere). Au commencement du Ve, il résume la marche de sa pensée en disant que, dans son premier livre, il a montré quels étaient les *traditores* et les auteurs du schisme; dans le second, comment c'est son Eglise qui est l'Eglise une, et vraie, et catholique; dans le troisième, comment les cruautés qui ont été commises (quæ aspere facta) l'ont été par les Donatistes: *et vos magis peccatores esse.* Et il insiste sur le baptême que les Donatistes ont l'audace de réitérer, bien que le Christ ne l'ait ordonné qu'une fois. Parménien ne nie pas cet ordre du Christ, car il reconnaît aussi qu'il n'y a eu qu'un déluge et qu'une circoncision.

Enfin, au commencement du septième et dernier livre, Optat se résume ainsi: « Post traditores ostensos et sanctam Ecclesiam demonstratam, post repulsas quas ingerebatis calumnias, et post peccata vestra quæ a Deo increpari meruerunt: ordine suo, et ratio sacramentorum, et præsumptiones vestræ, et errores ostensi sunt. Jam responsorum dictorumque nostrorum finis esse debuerat: sed quoniam post invidiæ silvam securibus veritatis abscissam, video adhuc vestras provocationes pullulare posse, quibus potestis dicere, vos ad unam communionem non opportuisse quæri: cum filios traditorum vos esse constiterit, ad ea pauca respondeam. »

Ces indications données, citons les principaux passages du Livre Ier. Optat s'adresse aux chrétiens, à ses « très chers frères ». Il revendique pour les membres de son Eglise le titre de catholiques: *nos catholicos;* mais il appelle les Donatistes ses « frères », et voici pourquoi: « Nostri sunt fratres. Sed ne quis dicat me inconsiderate eos fratres appellare, qui tales sunt... — Quamvis et illi non negent et omnibus notum sit quod nos odio habeant, et execrentur, et nolant se dici Fratres nostros: tamen nos recedere a timore Dei non possumus... Sunt igitur sine dubio fratres, quamvis non boni. Quare nemo miretur eos me appellare fratres qui non possunt non esse fratres... »

Optat appelle donc Parmenianus lui-même « fratrem nostrum ». « Puisque les Donatistes ne veulent pas former avec nous un collège épiscopal, ils ne sont pas collègues, tant qu'ils ne le veulent pas; cependant ils sont frères. » Ils ne veulent pas avoir de colloques avec les catholiques: accessum prohibent et aditus intercludunt, et concessum vitant, et colloquium denegant. Ce sont des obstinés et des intransigeants. « Tu n'es pas catholique, écrit Optat à Parménien; tu es mal instruit, tu dis contre les catholiques des choses que tu n'a pas vues et que tu as faussement entendues (falso audieris)... Quoique vous soyez dehors, cependant c'est de nous que vous êtes sortis: quamvis foris sitis, tamen ex nobis existis. » Optat lui reproche d'avoir dit que les catholiques avaient fait appel à l'armée contre les Donatistes. C'était une calomnie. « Tolle hanc calomniam et eris noster. »

Parménien ayant comparé le baptême et le déluge, Optat remarque que cette comparaison est plus favorable aux catholiques qu'aux Donatistes, parce que les catholiques ne rebaptisent pas, tandis que les Donatistes réitèrent le baptême *contra leges*. « Non debet iterari, quod semel jussum est fieri... Post vos non emendamus, quia et apud nos et apud vos unum est sacramentum. » Optat disait: « Christus sponsus unius Ecclesiæ... Præter unam, quæ est vera catholica, cæteræ apud hæreticos putantur esse, sed non sunt... Una est columba sua. » Parménien disait la même chose. « Dixisti schismaticos a vite, velut sarmenta, esse concisos: destinatos pœnis, tanquam ligna arida, gehennæ ignibus reservari. » Leur différence était que la vraie Eglise était pour Optat la sienne (qu'il appelait la catholique), et pour Parménien la sienne (celle des Donatistes, qu'il appelait la pure, la non schismatique).

Parménien concédait que les clefs avaient été remises à Pierre, il disait même à Pierre seul: claves quas solus Petrus accepit. Optat l'approuvait, sans toutefois employer le mot *solus:* « Bene revocasti claves ad Petrum. » Optat pensait que Pierre avait représenté l'Eglise; car dans la même phrase il dit aussi: *Bene* clausisti hortum hæreticis ». Il ajoutait: « Vous êtes schismatiques; quoique vous ne soyez pas dans l'Eglise catholique, on ne peut nier que vous ayez pris chez nous les vrais et communs sacrements (hæc negari non possunt quia nobiscum vera et communia sacramenta traxistis)... Vos foras existis quantum in vobis est. »

Optat voulait démontrer que ceux qui avaient ordonné les évêques donatistes étaient des traditeurs, et il en concluait que les Donatistes étaient schismatiques. Par exemple: Majorinus, domesticus Lucillæ, episcopus ordinatus est a traditoribus qui in concilio Numidiæ crimina sua sibi confessi sunt et indulgentiam sibi invicem tribuerunt.

Optat reconnaissait que « à part peu de catholiques tous avaient péché ». Il reprochait à Parménien et aux évêques donatistes d'être coupables des crimes (crimina tam mala quam gravia) qu'ils poursuivaient dans les autres. « Vos ancêtres ont rompu la paix et vous détruisez l'unité. C'est l'aveugle qui conduit l'aveugle. » Or, «Deo displicet schisma ».

Au concile de Carthage, auquel assistèrent les deux évêques Eunomius et Olympius, envoyés par l'empereur, sous l'évêque

Cécilien de Carthage, on donna une mauvaise définition de la catholicité, définition qui ne convainquit pas les Donatistes, à savoir: illam esse catholicam Ecclesiam quæ esset in toto orbe terrarum diffusa; et sententiam decem et novem episcoporum, jam dudum datam, dissolvi non posse. Optat disait: « Nos catholici in radice manemus, et in toto orbe terrarum cum omnibus sumus. » Il n'en appelait donc pas au grand nombre, mais il disait simplement que les catholiques restent enracinés dans la racine (le Christ évidemment), et cela partout où il y a des catholiques; tous ont la même foi, où qu'ils soient.

Au Livre II (p. 13-29), Optat enseigne que l'Eglise est une; que sa sainteté lui vient des sacrements, et non de l'orgueil des personnes (cujus sanctitas de sacramentis colligitur, non de superbia personarum ponderatur). Excellente remarque, qui a encore de nos jours son application.

Il reproche à Parménien, avec raison et éloquence, d'avoir affirmé que les Donatistes seuls sont l'Eglise unique de Dieu. Il retourne contre ces orgueilleux le couteau dans la plaie. Il leur fait sentir que, n'étant que dans une petite partie de l'Afrique, il faudrait, s'ils avaient raison, que toute l'Eglise du Christ ne fût que là. Or le Christ a reçu en héritage toutes les nations, et les Donatistes s'y opposent en prétendant que l'Eglise n'est que là où ils sont. « Ubi vos non estis, non erit »; il répète ce reproche plusieurs fois et très victorieusement.

Ne pourrait-on pas faire aujourd'hui le même argument contre les orgueilleuses prétentions de Rome, qui se dit la seule Eglise, en sorte que, selon elle, là où sont les Eglises orthodoxes, protestantes, anglicanes, l'Eglise de Dieu n'est pas! L'Eglise catholique est « rationabilis et ubique diffusa »; n'y a-t-il donc pas de raison dans ces autres Eglises, et celle de Rome en a-t-elle le monopole? On voit que Optat admet aussi la diffusion générale de l'Eglise catholique, mais il dit aussi qu'elle est *rationalis*. « Ubi ergo erit proprietas catholici nominis, cum inde dicta sit catholica, quod sit rationalis et ubique diffusa. »

Optat ne cesse de gourmander Parménien et les Donatistes sur leur prétention d'être, eux seuls, l'Eglise unique de Dieu. « Cur ponitis metas? Cur figitis limites? » Pourquoi empêchez-vous Dieu le Père de réaliser ses promesses au Fils

et de lui donner toutes les nations? « Et vultis *vos solos* esse totum, qui in omni toto non estis! »

On voit ainsi comment le simple *fait,* incontestable, que l'Eglise catholique était la plus répandue et qu'il y avait des catholiques partout, a été transformé en *marque* et en *critère.* C'était commode pour le raisonnement et pour confondre directement les Donatistes; mais, en soi, c'était une altération de la vraie catholicité, qui est avant tout de l'ordre spirituel et doctrinal et non de l'ordre purement géographique et numérique.

Optat, étant dans le patriarcat de Rome, insiste sur le siège de Rome et ne cite que lui. Il donne la succession des évêques de cette ville: Pierre, Lin, Clément, Anaclet, Evariste, Sixte, etc., jusqu'à Sirice, le pape d'alors, successeur de Damase. Il appelle Pierre « caput omnium apostolorum », mais il n'explique pas le mot *caput.* Il ne cite pas exactement l'Ecriture. Au lieu du texte « portæ inferi non prævalebunt adversus *eam* », il dit: Portæ inferorum non vincent *eas.* Il entend par *eas* les clefs données à Pierre, clefs qui ont été données à tous les apôtres.

Optat voulait que les Africains (donc aussi les Donatistes) fussent en communion avec Rome, comme il glorifiera les catholiques d'être en communion avec les Orientaux. Mais il ne parle pas d'une autorité que Rome posséderait; les clefs sont pour ouvrir aux pécheurs et à ceux du dehors, elles sont un devoir et non une autorité.

Il reproche aux Donatistes de rebaptiser les catholiques qui entrent dans leur Eglise, et de paraître ainsi refuser aux catholiques un sacerdoce valide. Il leur dit que la chaire de Pierre « nostra est » et que les catholiques ont aussi le symbole de la Trinité (p. 19). Il conclut enfin en adjurant Parménien de permettre à Dieu d'accomplir sa promesse envers le Christ son fils.

Parménien ayant accusé les catholiques de persécuter les Donatistes, Optat réplique que l'Eglise est composée d'évêques, de prêtres, de diacres, de ministres et de la foule des fidèles. En conséquence il le met en demeure de nommer l'évêque catholique, le prêtre catholique, le diacre catholique, etc., qui persécute les Donatistes. Il représente ces derniers comme intransigeants. Ce sont eux qui se retirent, qui excom-

munient, et qui rebaptisent. Optat, au contraire, les tient toujours pour des frères. Il traite d'apostat, de sacrilège, de profane l'empereur qui leur a donné la liberté en même temps qu'aux payens; il leur reproche d'avoir commis des « cædes atroces ». On se bat dans les églises pour les posséder (p. 22); deux diacres catholiques ont été tués dans une. Beaucoup de récriminations d'Optat contre eux: nos expectamus vindicem Deum... Lacerati sunt viri, tractæ sunt matronæ, infantes necati, abacti sunt partus. Ecce vestra Ecclesia, episcopis, ducibus, cruentis morsibus pasta est... Et vous appelez votre Eglise une colombe, la colombe!... « Episcopi vestri jusserunt eucharistiam canibus fundi »; mais la vengeance divine a fait que ces chiens, devenus enragés, se sont jetés sur leurs maîtres, les Donatistes, qu'ils n'ont plus reconnus.

Optat reproche aux évêques donatistes leur inconduite avec les femmes (p. 23). Et ils se disent saints! « Non est veritas, sed mendacium » (p. 24). Optat les traite d'orgueilleux et de menteurs, eux qui disent que ce sont les purs qui remettent les péchés, et qui en même temps prétendent les remettre! « Meliora inventa sunt peccata cum humilitate, quam innocentia cum superbia. » Bref, Optat s'étend longuement sur leurs méfaits, et les accuse d'orgueil par impiété: fecit vos superbos impietas vestra.

L. III, p. 30-44. Selon Optat, l'Eglise a le Christ même pour roi, pour époux et pour *tête*. « La Sion spirituelle est donc l'Eglise, dans laquelle le Christ a été établi roi par Dieu le Père, et qui est dans tout l'univers, dans lequel univers l'Eglise catholique est une. » C'est de l'Eglise qu'il s'agit, lorsqu'il est dit: Quoniam regem constituit me super Sion montem sanctum suum. Et aussi dans cet autre texte: Lauda Deum tuum, Sion!

Il faut prier pour les rois et les puissances: non enim respublica est in Ecclesia, *sed Ecclesia in republica est,* id est in imperio romano.

Optat dit aux Donatistes: « Quidquid objecistis, vos fecistis. A Deo commendatam noluistis libenter excipere unitatem, cariorem æstimantes hæreditatem schismatis quam *præcepta præpositi salvatoris.* » Voilà donc ce qui fait le schisme: repousser les préceptes du Sauveur. Ce que veut Optat, c'est donc l'unité dans les préceptes du Sauveur. Pas question du pape.

Les Donatistes objectent que les ouvriers de l'unité sont des coupables. Optat réplique que e vin et l'huile sont quelquefois obtenus par des immondes, et qu'ils servent tout de même à Dieu et au sacrifice. « Nam et vinum a peccatoribus operariis et calcatur et premitur: et sic inde Deo sacrificium offertur. Oleum quoque a sordidis et nonnullis male viventibus et immunda loquentibus conficitur: et tamen in sapore, in lumine, etiam in sancto chrismate simpliciter erogatur. Operarios unitatis malos fuisse dicitis: forte cum voluntate Dei, cui nonnunquam placet etiam quod ab ipso potuit prohiberi. Nam quædam mala male fiunt; quædam mala bene fiunt. Malum male latro facit: malum bene judex facit, dum vindicat quod latro peccavit. »

Optat presse les Donatistes de revenir à l'unité et de chercher la paix: quam bonum et quam jucundum! Et dans la même page (p. 38), unissant l'injure à la prière, il leur reproche d'« aboyer » contre l'unité par envie, et il les accuse d'homicide. Les Donatistes faisaient aux catholiques les mêmes reproches: il y a des homicides justes et d'autres injustes, les vôtres sont injustes, les nôtres justes!... Sur ce terrain, la discussion pouvait être éternelle.

Tandis que les catholiques « habitent à l'intérieur et ne se sont jamais séparés *de la racine* », les Donatistes manquent de charité: or là où il n'y a pas de charité, il n'y a ni martyre, ni science des langues, ni société des anges...

Optat reconnaît que les sacrements sont les mêmes chez les Donatistes et chez les catholiques: « Nobis et vobis ecclesiastica una est conversatio; et si hominum litigant mentes, non litigant sacramenta. Denique possumus et nos dicere: pares credimus, et uno sigillo signati sumus; nec aliter baptizati quam vos; nec aliter ordinati quam vos; Testamentum divinum legimus pariter; unum Deum rogamus. Oratio dominica apud nos et apud vos una est, sed scissura facta partibus hinc atque inde pendentibus, sartura fuerat necessaria. Et tamen hujus rei artifex aut operarius, dum vult vestem in antiquam faciem revocare, vicina fila compungit. » Mais c'est le *sartor* qui déplaît aux Donatistes.

Optat leur réplique « quod ædificant ruinosum parietem; Domus Dei una est. Qui foras exeuntes partem facere voluerunt, non domum... Nec lapidem habere angularem unus

paries potest, *qui lapis est Christus,* duos in se suscipiens populos; unum de gentibus, alterum de Judæis; qui nodo pacis jungit utrumque parietem... Paries enim res de domo est, sed domus non est. Et pars vestra *quasi Ecclesia est,* sed catholica non est...»

Toutefois Optat ne prouve pas ses assertions. Il cite des textes de l'A. T. surtout, et il les applique aux Donatistes très arbitrairement, d'après un sens accommodatice qui ne prouve rien. Il en abuse vraiment, et c'est son procédé.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il n'en appelle jamais au pape, mais au Christ, «qui solus est redemptor animarum» (p. 42). — «Quomodo potest una anima duos dominos habere? At numquid est alter redemptor?... Nullus est præter unum qui redimit animas omnium credentium.»

Les Donatistes traitaient de payens certains catholiques, et leur disaient: Estote christiani. — Optat se borne à répliquer (p. 43): «Eum qui ad Deum se conversum esse professus est, paganum vocas? Eum qui *a nobis vel a vobis,* in nomine nostro vel vestro, *sed in nomine Christi* tinctus est, paganum vocas?» Optat veut qu'on appelle pécheur le chrétien qui pèche, mais non payen.

Lib. IV, p. 44-50. Les Donatistes traitaient les catholiques de pécheurs. Optat réplique qu'on n'est pas pécheur parce que les Donatistes le prétendent; que les catholiques peuvent leur renvoyer ce qualificatif. Il ajoute: «Dei est nosse reum, illius ferre sententiam. Taceamus omnes homines. Solus Deus judicet peccatorem.»

«Estis enim fratres nostri, et nos vestri, Propheta dicente: Nonne vos unus Deus creavit, et unus Pater genuit? Non enim potestis non esse fratres.» Ce passage (p. 44) est très beau.

Optat insiste et leur dit: C'est vous qui ne voulez pas être pacifiques ni avoir la paix avec nous. Cependant nous avons les mêmes sacrements, et c'est le même Père qui nous a tous adoptés pour ses enfants de la même manière. Cesset humana suspicio: utriusque partis præsumptio sileat; quis sit peccator, solus judicet Deus (p. 45).

Optat leur reproche de rebaptiser (p. 46). Il n'en appelle pas à Pierre, mais au Christ. Il cite les apôtres, mais non Pierre seul. Il dit: «Nec apostolos imitari voluistis, a quibus

etiam *negator* dilectus est *Petrus.* » Loin d'attribuer une autorité spéciale à Pierre, il rappelle qu'il a nié J.-C. et il loue la charité des apôtres. Il répète plusieurs fois que c'est l'Eglise qui nous a engendrés (genuit), mais que « Deus *Pater* nos excepit ».

Optat décrit très bien le baptême du Christ par Jean. Tout en appelant, déjà avant le baptême, Jésus « fils de Dieu et Sauveur », il dit que c'est au baptême que le Père l'a oint et qu'il a *commencé* à être appelé Christ.

Optat insiste sur ce qui est commun aux catholiques et aux Donatistes: « Pro utrisque illud est, quod et nobis commune est: ideo et vobis, quia ex nobis existis. Denique et apud vos et apud nos una est ecclesiastica conversatio, communes lectiones; eadem fides; ipsa fidei sacramenta, eadem mysteria. » Il définit le baptême: « singulare baptisma, virtutum esse vitam, criminum mortem, nativitatem immortalem, cœlestis regni comparationem, innocentiæ portum, peccatorum naufragium ». Et qu'est-ce qui opère ces choses? Est-ce l'eau? Non: « has res unicuique, non ejusdem rei operarius, *sed credentis fides et Trinitas præstat* ». Ce n'est donc pas *l'ouvrier de la chose,* c'est-à-dire le ministre-homme; ce n'est pas non plus l'eau. C'est Dieu même. Optat insiste sur ce point très important: « Et nos docuimus cœleste munus unicuique credenti *a Trinitate conferri, non ab homine.* » Plus loin (p. 54), Optat remarque que la personne du ministre-homme est changeante (mutabilis); qu'elle n'importe donc pas à l'essence, tandis que la foi du croyant et la Trinité sont essentielles.

« Tous les hommes sont contentieux », dit Optat. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait contention entre les Donatistes et les catholiques. Il conclut qu'il faut un juge. Quel sera-t-il? Les ultramontains actuels répondraient: le pape. Optat, au contraire, en appelle à l'Evangile. « Quærendi sunt judices: *si Christiani, de utraque parte dari non possunt, quia studiis veritas impeditur.* De foris quærendus est judex: si paganus, non potest nosse christiana secreta. Si judæus, inimicus est christiani baptismatis. *Ergo in terris de hac re nullum poterit reperiri judicium;* de cœlo quærendus est judex. Sed ut quid pulsamus ad cœlum, cum habeamus hic *in Evangelio* testamentum. » Optat explique le mot « testamentum ». Le père, pour dirimer les débats possibles entre ses enfants après sa

mort, fait un testament où il marque sa volonté. « Et si fuerit inter fratres contentio nata, non itur ad tumulum, sed quæritur testamentum... Ergo voluntas Patris velut in testamento, sic in Evangelio inquiratur. » Optat remarque qu'au lavement des pieds des apôtres par le Christ, ce n'est pas Pierre qui enseigne, mais qui provoque l'enseignement du maître : « dum provocat Petrus, Christus docet ».

Les catholiques ne renouvellent pas le baptême conféré par les Donatistes, parce qu'il est conféré au nom de la Trinité et que *ce que la Trinité fait* est bien fait. Absit enim ut in spiritum sanctum peccemus (p. 53).

La doctrine d'Optat sur le ministre du baptême et des sacrements en général, est donc très claire. « Omnes qui baptizant, operarii sunt, non domini, et sacramenta per se sunt sancta, non per homines » (p. 55). Ce n'est donc pas le ministre qui fait la fonction principale... Donc concedite Deo præstare *quæ sua sunt.* Non enim potest munus ab homine dari, quod divinum est... Probatur quia Deus lavat, *non homo.* Et Optat cite les textes : Ps. 50, lavabis me et super nivem dealbabor... Deus lava me ab injustitia mea. — Et Isaïe : Quoniam abluet Dominus sordes filiorum et filiarum Sion...

Optat conclut : « Et sic agnoscite quia non lavat homo, *sed Deus.* Quam diu dicitis : qui non habet quod det, quomodo dat ? Videte *Deum esse datorem.* Videte Deum unumquemque mundare. Sordes enim et maculas mentis lavare non potest nisi qui ejusdem fabricator est mentis... Dei est mundare, non hominis... Aquam quam ego do, qui biberit non sitiet in æternum. Aquam quam ego do, inquit, non dixit : quam dederint qui se sanctos putant, sicut vos vobis videmini ; sed se dixit daturum. Ipse est ergo qui dat ; ipsius est, quod datur. »

Cette répétition n'est pas seulement éloquente, elle est capitale ; et il est grand besoin qu'elle soit remise en plus grande lumière.

Optat, en citant le texte : Ite, docete omnes gentes, baptizantes eas in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ne doute pas de son authenticité. Il en exprime la doctrine avec une grande richesse de développement. « Qui non habet quod det, quomodo dat ? Hæc verba scripta in lege non sunt. Nam si (ut vultis) homo dat, Deus vacat... Quod stultum est, vos dicitis esse datores... Mandatum est sic ut nec in nomine suo tin-

gerent, sed in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Ergo nomen est quod sanctificat, non opus. Intelligite vos vel sero operarios esse, non dominos... Quid vobis, quod Dei est, vindicatis? Quid vultis vestrum esse totum, ubi nec partem poteritis habere?... Paulus ostendit quia hoc totum sacramentum baptismatis Dei est, ut illic sibi nihil vindicet operarius, sic ait: Ego plantavi, Apollo rigavit. Id est, de pagano catechumenum feci, Ille catechumenum baptizavit. Sed ut cresceret quod plantatum est aut irrigatum est, *Deus fecit*... Christi vox est invitantis: Venite benedicti Patris mei. Veniunt gentes ad gratiam. Exhibet ille qui invitare dignatus est: ministerium exercet turba famulorum. Non famulantibus, sed pascenti referendæ sunt gratiæ. Vos nobiscum comministri sitis, inverecunde totum vobis convivii dominium vindicatis...» (p. 57-59).

L. VI, p. 61-68. Optat dit aux Donatistes qu'en revendiquant pour eux seuls les autels du Christ, ils les profanent et les brisent. « Altare res est Dei, ubi Deo aliquid *a quocumque* oblatum est » (non solum a vobis Donatistis). Cette notion de l'universalité du christianisme et de l'Eglise est fort belle. Optat leur reproche d'innover, et il le fait d'une manière spirituelle et mordante. Cette façon donatiste de vouloir faire peau neuve et de ne pas se contenter de l'ancienne doctrine, ne la voyons-nous pas de nouveau dans les récents dogmes romains? « Quæ est ista nova et stulta sapientia, novitatem quærere in visceribus majestatis, et remota quasi quadam corporis cute, in latente corpore cutem quasi alteram quærere? »

Optat leur reproche d'avoir brisé les calices qui ont contenu le sang du Christ, et de les avoir vendus, peut-être à des payens ou à des femmes impudiques. Il s'indigne que les Donatistes osent accuser les catholiques de souillure. « Unde est quod catholicos quasi pollutos appellas? An quia voluntatem et jussionem Dei secuti sumus, amando pacem, communicando toto orbi terrarum, *sociati Orientalibus:* ubi secundum hominem suum natus est Christus, ubi ejus sancta sunt impressa vestigia, ubi ambulaverunt adorandi pedes, ubi ab ipso factæ sunt tot et tantæ virtutes: ubi eum sunt tot apostoli comitati: ubi est septiformis Ecclesia, a qua vos concisos esse, non solum non doletis, sed quodammodo gratulamini. Quia unitatem Deo placitam amavimus pollutos vocas...»

Les Donatistes voyaient l'effet des sacrements plutôt dans la personne du ministre et dans les cérémonies du culte que dans l'action de la prière, dans l'action de Dieu et du Christ pontife (p. 64). Optat le leur reproche. Nous avons vu ce qu'il a dit, au Livre V, du ministre, qui est Dieu, et non l'*operarius*. Ici il parle de l'invocation de Dieu qui vaut mieux que la cérémonie et le toucher. On dirait qu'ils se rattachaient aux prêtres magiciens qui sanctifiaient par le contact. Optat leur dit: «Ergo jam liquido apparet, ex invocatione nominis Dei posse aliquid sanctificari, *etiamsi peccator invocet Deum*. Non enim tantam vim potest habere *tactus*, quantam habet divini nominis invocatio. Nam et vos, qui vobis de vestra sanctitate præsumitis, *dicite, si tactus sanctificat* aut invocatio? Utique invocatio, non tactus. Aut si de solo tactu præsumitis, tangite tabulam, lapidem, vestem; videamus an sancta esse possunt, si de Deo taceatur.»

L. VII, p. 68-79. Optat dit aux Donatistes: Vous avez divisé l'Eglise une, vous avez brisé les tables de la loi. Les Donatistes répliquent: Moïse par colère a aussi brisé les tables de la loi; nous l'avons fait, nous, par nécessité; nous ne sommes pas plus coupables que lui. Optat: Moïse a été puni, il est mort avant d'entrer dans la terre promise. La loi du Christ doit être écrite non sur la pierre, mais dans les cœurs. Ecrivez-la donc dans vos cœurs, et revenez à l'Eglise catholique. Vous êtes les fils des traditeurs, non des traditeurs; chacun n'est puni que pour ce qu'il a fait; nous ne pouvons pas vous traiter, vous, comme des traditeurs. L'affaire de vos parents est terminée avec Dieu; elle ne peut pas être votre faute à vous. «Inde est quod vos jam dudum in communionem nostram voluimus recipere, quia vos illo tempore non peccastis, sed principes vestri.» Venez, exposez vos raisons, vous serez d'abord admis, et ensuite soutenus par notre mère l'Eglise.

Optat parle ensuite de ceux que Dieu destinera, au dernier jugement, «ad *interminata* tormenta». Ce n'est pas à nous à faire ce que le Christ fera; c'est lui qui jugera. «Professio denique nostra est non solum vos non repellere, sed etiam parentes vestros si eorum temporibus contingeret et unitas fieret, bonum pacis non repellere. Nefas est enim ut episcopi faciamus quod apostoli non fecerunt, qui permissi non sunt vel semina separare, vel de tritico zizania evellere.»

Optat cite l'exemple de Pierre qui, après avoir nié, fut pardonné et mérita de recevoir *seul* les clefs qui avaient été promises à tous les apôtres. Vous pouvez donc être aussi pardonnés. Que l'exemple de Pierre vous soit utile. Les autres apôtres, pour le bien de l'unité et de la paix, ont consenti à communier avec Pierre, qui cependant avait renié le Christ, mais il a aimé et il a été pardonné. Malgré son triple reniement, « bono unitatis, de numero apostolorum separari non meruit ». C'est le pécheur, Pierre, qui a reçu les clefs, « ut unitatis negotium formaretur », pour que les apôtres voient qu'ils ne doivent pas même se séparer de celui qui a renié le Sauveur. « Provisum est ut peccator aperiret innocentibus, ne innocentes clauderent contra peccatores. » Donc, même dans cette hypothèse qui donne les clefs à Pierre seul, on voit qu'elles ne lui ont pas été données pour qu'il fasse acte d'autorité, mais pour qu'il soit forcé, au souvenir de son péché, d'ouvrir les portes aux pécheurs, et non de les fermer.

Les Donatistes ayant comparé les catholiques à des mouches mortes qui souillent et gâtent la grâce du Christ, Optat tombe dans des minuties au sujet des mouches qui meurent dans l'huile et qui lui enlèvent sa suavité. L'huile est la grâce du Christ. Optat reproche aux Donatistes leur orgueil lorsqu'ils se disent l'huile du Christ. Ils sont infatués d'eux-mêmes. C'est par ce reproche qu'Optat termine son écrit.

Cette fin est dure et maladroite. Il aurait dû terminer fraternellement puisqu'il avait commencé fraternellement. Il est des écrivains qui s'excitent eux-mêmes à leur insu, et qui s'aigrissent en s'échauffant. Leur raison passe aisément de l'argument à l'invective.

Si l'on a lu attentivement les Livres en question, il est aisé de se rendre compte des procédés d'Optat et de sa tournure d'esprit. Il recourait volontiers aux textes de l'Ancien Testament, et il les appliquait tantôt aux Donatistes, tantôt aux catholiques de son temps. Il abusait ainsi du sens accommodatice, qu'on devrait plutôt appeler le sens factice des Ecritures. Ce sont là de faibles arguments; car les textes ont beau être tirés de l'Ecriture sainte, ils ne prouvent rien dans la circonstance. Une telle théologie, loin d'être scientifique, n'est pas même rationnelle.

Optat avait, en outre, le tort de délayer sa pensée. Capable de faire des tirades éloquentes (il en a fait quelques-unes), il se plaisait trop dans la phrase, dans la surabondance, dans la répétition à satiété, confondant ainsi le développement avec le verbiage, à la façon des rhéteurs qui aiment trop s'entendre pérorer. Lorsqu'il tenait une bonne veine, il l'allongeait et l'exploitait jusqu'à la minutie. Aussi ses arguments n'étaient-ils pas toujours de valeur. Quelquefois même, il versait dans la puérilité, par exemple, au sujet du texte : sit umbilicus tuus ut crater tornalis (p. 19).

Mais, d'autre part, son ecclésiologie est précieuse, en ce sens que, tout en exaltant trop St. Pierre, elle ne reconnaît à l'évêque de Rome aucune autorité autre que l'autorité épiscopale, qui même est moins une autorité qu'un devoir. En outre, étant donnés les excès de sacerdotisme dans lesquels plusieurs Eglises sont tombées, on ne saurait assez méditer la doctrine du Christ seul chef de l'Eglise, seul centre de l'unité par ses enseignements, seul ministre des sacrements en tant que Dieu, et seul rédempteur. Le ministre-homme, le simple *operarius,* doit être remis à sa place modeste. A Dieu seul toute gloire! Enfin, ce n'est pas la matière des sacrements qui sanctifie; il n'y a en eux aucune magie; c'est l'invocation, la prière, qui purifie, et non le contact matériel. Tel est le vrai spiritualisme chrétien.

Concluons. Quoique les arguments d'Optat ne soient pas toujours irréprochables, cependant l'ensemble de sa doctrine est clair et instructif. Les faits et gestes des Donatistes sont aussi très catégoriques, et ils donnent une caractéristique du schisme qu'il est facile d'appliquer aux schismatiques de toutes les époques.

Précisons :

1° La première marque du schismatique est la haine. On a beau lui parler de fraternité, ce frère ennemi ne répond que par les injures et la haine.

Qui a fait schisme le 18 juillet 1870? Sont-ce les évêques qui ont voulu maintenir l'ancienne dogmatique catholique et qui ont repoussé les nouveaux dogmes? Non. Les Romains sont les schismatiques, parce que ce sont eux qui ont innové

et qui ont lancé l'anathème, c'est-à-dire la séparation et l'expulsion, contre les catholiques défenseurs du dépôt de la tradition universelle. Aussi les schismatiques romains ont-ils la même attitude et les mêmes mœurs que les Donatistes : nos odio habeant et execrentur et nolant se dici nostros fratres. Ils détestent protestants, orthodoxes, anciens-catholiques surtout; ils prodiguent à ceux-ci les épithètes de pécheurs, de criminels, d'apostats; ils ne leur épargnent ni les grossièretés, ni les mensonges, ni les calomnies.

Les anciens-catholiques, tout en étant intransigeants sur les questions de doctrine, ne touchent jamais aux personnes. Que de fois n'ont-ils pas offert aux romanistes la co-jouissance de leurs églises! Que de fois ne les ont-ils pas provoqués à des explications sur leurs prétendus dogmes dans le but du triomphe non du confessionnalisme, mais de la simple vérité! Or, jamais les romanistes n'ont consenti ni à la co-jouissance ni aux explications : accessum prohibent et aditus intercludunt, et concessum vitant, et colloquium denegant. Ils calquent leurs procédés sur ceux des Donatistes.

2° Après la haine, l'exclusivisme. Non seulement les Donatistes détestent tout ce qui n'est pas eux, mais ils repoussent tout ce qui n'est pas eux. L'Eglise catholique entière, ils la déclarent schismatique; et leur Eglise à eux est la seule Eglise orthodoxe. C'est aussi le procédé romain. A en croire Rome, elle est, à elle seule, toute l'Eglise; donc seule, elle est l'Eglise. Aux autres Eglises, elle pose des limites et des bornes : *Cur ponitis metas? Cur figitis limites?* Elle seule est sans limites, sans limites dans son autorité, sans limites dans son ambition!

3° Exclusifs en ecclésiologie, les schismatiques sont aussi exclusifs dans la question des sacrements. Les Donatistes s'adjugent le monopole des sacrements; les leurs seuls sont valides et licites; et en conséquence ils renouvellent le baptême conféré par ceux qu'ils appellent pécheurs, traditeurs, hérétiques. Les romanistes revendiquent aussi la possession des sacrements, en ce sens que les leurs sont toujours valides et licites, tandis que les sacrements conférés par les non-romains leur paraissent suspects; tantôt ils attaquent le baptême, tantôt le mariage de leurs adversaires. Les romanistes, à l'exemple des Donatistes, voient l'effet des sacrements plutôt dans les personnes de leurs ministres et dans les cérémonies de leur liturgie que dans

l'action même du Christ. Leurs ministres sont seuls assez purs pour sanctifier autrui par leur prière ou par leur toucher : Vos qui vobis de vestra sanctitate præsumitis, dicite si tactus sanctificat aut invocatio !

4° De fait, c'est à tous ses disciples (discipulis) que J.-C. a dit : Ceux dont vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, et ceux dont vous les retiendrez, ils leur seront retenus (Jean, XX, 23). Malgré ce fait, les Donatistes, et Optat aussi, ont admis que Pierre *seul* a reçu les clefs. Cela prouve que, déjà vers 363, on ne lisait attentivement les Ecritures ni d'un côté, ni de l'autre. Toutefois, j'ai fait remarquer que les Donatistes interprétaient la chose dans des sens tout différents : les Donatistes voulaient être les seuls purs et les seuls possesseurs des clefs, donc les seuls possesseurs du baptême et des autres sacrements; tandis que Optat et les vrais catholiques enseignaient que, par le fait du don des clefs à Pierre, le Christ avait voulu montrer que même un apôtre coupable a la faculté d'ouvrir les portes aux pécheurs, et qu'ainsi le monopole des sacrements n'appartient pas à ceux qui se disent sans péché. Rome en s'adjugeant, au concile du Vatican, la juridiction universelle dans toute l'Eglise et sur toute l'Eglise et en prétendant posséder, elle seule, le pouvoir des clefs, a montré à l'évidence son esprit schismatique.

5° C'est Optat qui faisait consister l'orthodoxie dans l'union des fidèles « avec la racine », c'est-à-dire « avec le Christ », ou « avec la pierre » (qui lapis est Christus). Les schismatiques, au contraire, ont peu de souci du Christ et de l'union avec le Christ; ils ne parlent que d'eux-mêmes, de leur pureté, de leur autorité; c'est avec eux seuls qu'il faut être uni. C'est ainsi que Rome fait consister l'orthodoxie dans l'obéissance à ses dogmes et à ses ordres, dans la soumission à son pape, et rien de plus! Uni au pape, séparé du Christ, telle est la formule schismatique actuelle.

6° Déjà au IVe siècle, les romains, étant les plus nombreux, avaient la tendance à faire de la catholicité une question de nombre et d'étendue territoriale. Cette façon de raisonner était très commode contre la minorité, mais elle n'en était pas plus logique pour cela. Optat de Milève, tout en faisant remarquer aux Donatistes leur petit nombre, leur expliquait que ceux-là seuls sont catholiques qui sont enracinés dans le Christ : nos

catholici in radice manemus, voilà le premier point; et le second était : et in toto orbe terrarum cum omnibus sumus. Ce n'est pas là une question de nombre, mais une question d'union avec le Christ et avec tous les frères. Les romanistes actuels sont fiers de leur grand nombre; c'est leur manière d'être catholiques : en imposer par le nombre et par l'étendue.

7° Enfin, il est remarquable que les schismatiques qui anathématisent les autres Eglises, qui se séparent d'elles, qui s'attribuent le monopole de l'infaillibilité, de la juridiction, de l'autorité, de la grâce et des sacrements, et qui mettent en premier lieu leur hiérarchie, leurs ministres comme seuls aptes à baptiser validement, etc., il est remarquable, dis-je, qu'ils ne voient que le sacerdoce de leurs ministres comme ils ne voient que le baptême conféré par leurs ministres. Le ministre-homme est tout pour eux, et non le Christ-pontife. Tel est l'esprit de Rome. Optat, au contraire, voyait dans la grâce et dans la purification non un produit de l'eau, ni un produit de l'ouvrier homme, mais un don de Dieu par la foi : et nos docuimus cæleste munus unicuique *credenti* a Trinitate conferri, *non ab homine*. C'est aussi la doctrine de l'Eglise ancienne-catholique, Eglise qui ne se déclare pas *la seule* Eglise catholique, mais *une* Eglise catholique.

E. Michaud.